

# Orac : financer ses projets c'est encore possible !

Depuis juillet 2004, la 2C2A propose à tous les artisans et commerçants de bénéficier d'une subvention pour effectuer des travaux de rénovation ou investir dans de nouveaux matériels.

L'OPÉRATION de restructuration de l'artisanat et du commerce (Orac) a deux ans d'existence. Et force est de constater que les dossiers n'encombreront pas le bureau de la nouvelle chargée de mission économique, Emilie Manic...

« 28 dossiers ont été montés et 23 entreprises ont été aidées, pour un montant total de 100.223 euros. Mais à part ceux-là, rien », déplore-t-elle. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir communiqué.

Des notices de présentation ont

été envoyées aux artisans et commerçants, un article de la revue de la 2C2A a été consacré à l'opération (sans oublier ceux de la presse locale), mais rares sont ceux qui ont entrepris les démarches. Sachant que cette opération d'attribution de subvention n'est que momentanée, un petit rappel des offres proposées semble nécessaire.

La 2C2A propose aux artisans et commerçants de ses six communes de bénéficier d'une aide attribuée par l'État et la région. L'opération est en effet financée à 50 % par l'État et la région Champagne-Ardenne en collaboration avec les organismes consulaires (Chambre de métiers, Chambre du commerce et de l'industrie).

## Une enveloppe de 324.000 euros

Certaines conditions sont nécessaires pour être éligible : être installé sur le territoire de la communauté, réaliser moins de 800.000 euros de chiffre d'affaires et exister depuis plus de 6 mois.

Michel Joseph, commerçant, a pu bénéficier de ces aides à l'hiver 2004. « J'ai souhaité faire des travaux de remise aux normes électriques, m'équiper en informatique et refaire mon enseigne. J'avais reçu le dépliant de la 2C2A et j'ai monté un dossier. Tout s'est fait très rapidement ».

20 % de subvention sur le coût total des travaux, hors taxes, autant dire que ça enlève une grosse épine du pied ! Cette opération avait déjà été réalisée en 1999 et Michel Joseph en avait une première fois bénéficié. « Je ne comprends pas que les gens n'entament pas les démarches, c'est très simple et la chargée de projet monte avec vous tout le dossier », souligne-t-il.

## 50.000 euros HT par investissement

Pour monter un dossier, rien de plus simple. Il faut effectuer des travaux de rénovation, de mise aux normes ou acheter et équiper à neuf un véhicule de tournées alimentaires etc. Le montant de l'investissement doit être supérieur à 5.000 euros, hors taxes. Autres impératifs, présenter des devis de moins de six mois, fournir les comptes annuels de l'entreprise des trois dernières années et enfin être inscrit au RCS. « Les professions libérales ou les assurances ne peuvent en bénéficier », précise Emilie Manic. Le dossier prêt, il est transmis à



Michel Joseph a pu financer une partie de ses travaux de remise aux normes électriques et de devanture de son commerce à l'aide de l'Orac.

une commission qui se réunit tous les deux ou trois mois.

Dès la réception par le demandeur d'un accusé de la part de cette commission, celui-ci peut entamer ses travaux ou ses achats. Mais attention, aucune prise en charge ne pourra être effectuée sur des actions commencées avant la constitution du dossier. L'action est possible encore jusqu'à fin juin.

Chaque intéressé pouvant bénéficier de 20 % sur la base d'un plafond de 50.000 euros HT d'investissement et les taux d'emprunt n'ont jamais été aussi bas. Il est peut-être temps d'en profiter !

Emilie Saraf

Pour tous renseignements contacter la 2C2A 30, place Carnot. Téléphone : 08.20.88.71.43.